Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217400704-20261013-D2026_86-DE

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie

D 2026 - 86

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	21
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du conseil municipal : 06 octobre 2026

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme TRONCHON, maire,

PRESENTS : PARIS A. MORAND F. BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F. PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD G. MOUTHON S. CONSTANTIN V. DE GELDER M. VIRGILI J. RODRIGUES LAURO D. RENAULT A. BALBO A. VEYRAT V.

EXCUSÉS : LAFFONT V. « pouvoir à TRONCHON J. » GAZARYAN E. « pouvoir à PARIS A. » GEROUDETA. « pouvoir à PLEYNET J.P. » CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M. GUY E. « pouvoir à VEYRAT V. »

Est élu secrétaire de la séance : RENAULT A.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable, transmis par Thonon agglomération, et ouvre le débat.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-5 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Thonon agglomération n° CC2026.00342 en date du 15 septembre 2026 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération, exercice 2025 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217400704-20261013-D2026_86-DE

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon agglomération, exercice 2025 ;

Considérant que le maire doit présenter au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ;

Considérant que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

entendu l'exposé de Monsieur le maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération ».

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Antoine RENAULT

Le maire
Jérôme TRONCHON

MAIRIE DE CHENS-SUR-LEMAN
74 (Haute-Savoie)